Publié le : 04/09/2026

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260827-DE_2026_153-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 août 2026

Date de convocation : 21 août 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 1er septembre 2026

L'an, deux mille vingt-six, le vingt-sept août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwénaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Natacha CARRO, Denis KEURMEUR,

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur Patrick MENARD
Madame Natacha CARRO donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Chantal TARDY

Secrétaire de séance : Alexis POIDEVIN

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260827-DE_2026_153-DE

CM 27.08.2026	Convention avec Alinéa et avec la fondation orange	**Délibération n°2026-153**

Rapporteure : Adeline BRIVE

Madame Adeline BRIVE informe l'assemblée que la fondation Bon Sauveur propose d'exercer les missions du dispositif Alinéa au sein des locaux France Services de la commune de Jugon-les-Lacs.

La fondation Orange propose également d'organiser des ateliers au sein de la France services.

Afin de permettre à ces deux nouveaux partenaires d'intervenir au sein de la mairie de Jugon-les-Lacs, il est proposé de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de bureaux au sein de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à
Décide

- **D'autoriser la conclusion d'une convention de partenariat avec la Fondation bon sauveur relative à la mise à disposition de locaux pour les permanences du dispositif Alinéa**
- **D'autoriser la conclusion d'une convention de partenariat avec la Fondation orange relative à la mise à disposition de locaux pour l'organisation d'atelier d'accompagnement numérique**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou sa 1ère adjointe, à signer ces conventions**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire



Gwénaëlle AOUTIN